



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Le Jeudi 12 avril 2018 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Pouvoir : 1 pouvoir de Mme Armelle BRACHET à M. Bruno SERVIAN

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 09 avril 2018

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pédro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel - GELAIN Jérôme.

Pouvoir : 1 pouvoir de Mme Armelle BRACHET à M. Bruno SERVIAN

Excusée : Pascale RAVIT

Le compte rendu du conseil municipal du 12 Mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Stéphane PHILIBERT et Marie-Danielle GELIBERT et Sabrina BOUCHARD présentent les comptes administratifs 2017 et les budgets primitifs 2018.

Les comptes administratifs 2017, les comptes de gestion du trésorier 2017, les budgets 2018 sont adoptés à l'unanimité.

1-Adoption des Comptes de Gestion 2017

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2017

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le maire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

D'ADOPTER les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2017.

COMMUNE

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	576 308,77 €	196 370,62 €	772 679,39 €
RECETTES	702 887,26 €	253 116,94 €	956 004,20 €
SOLDE D'EXECUTION 2017	126 578,49 €	56 746,32 €	183 324,81 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2016	155 716,36 €	-129 407,08 €	26 309,28 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	282 294,85 €	-72 660,76 €	209 634,09 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	72 660,76 €	72 660,76 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	0,00 €	89 400,00 €	89 400,00 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT	0,00 €	162 060,76 €	162 060,76 €
RESULTAT FINAL	120 234,09 €		120 234,09 €

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU & ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	106 441,84 €	8 616,00 €	115 057,84 €
RECETTES	101 416,25 €	29 803,00 €	131 219,25 €
SOLDE D'EXECUTION 2017	-5 025,59 €	21 187,00 €	16 161,41 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2016	-4 067,98 €	200 143,44 €	196 075,46 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	-9 093,57 €	221 330,44 €	212 236,87 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00 €	221 330,44 €	221 330,44 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT TOTAL DE FINANCEMENT	0,00 €	221 330,44 €	221 330,44 €
RESULTAT FINAL	212 236,87 €		212 236,87 €

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	51 942.81 €	47 941.67 €	99 884.48 €
RECETTES	51 942.81 €	0.00 €	51 942.81 €
SOLDE D'EXECUTION 2017	0.00 €	-47 941.67 €	-47 941.67 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2016	0.00 €	1 352.58 €	1 352.58 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	0.00 €	-46 589.09 €	-46 589.09 €

2- Adoption des Comptes Administratifs 2017

Considérant que la commune doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par monsieur le Maire

Considérant que pour ce faire Monsieur le maire doit quitter la séance.

Monsieur Stéphane PHILIBERT présentent les comptes administratifs 2017.

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2017 à l'unanimité.

3- Affectation des résultats

COMMUNE

Considérant l'excédent de fonctionnement de 282 294.85 €, et le besoin de financement de 162 060.76 € le conseil décide d'affecter au compte 1068 la somme de 162 060.76€ et en excédent reporté compte 002 la somme de 120 234.09 €

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 9 093.57 € au compte 002 Dépenses (déficit) de fonctionnement reporté.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 46 589.09 € au compte 002 Dépenses (déficit) de fonctionnement reporté à l'unanimité.

4- Adoption des budgets 2018

COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	753 751.09 €	408 787.35 €
RECETTES	753 751.09 €	408 787.35 €

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	111 411.00 €	74 366.93 €
RECETTES	111 411.00 €	233 327.44 €

LOTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 086 629,00 €	1 217 699,00 €
RECETTES	2 086 629,00 €	1 217 699,00 €

Les budgets 2018 sont adoptés à l'unanimité.

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- VOTE les taux des impôts locaux de l'année 2018 seront sans augmentation :

- Taxe habitation : 10.71
- Taxe foncière bâtie : 13.39
- Taux foncière non bâtie : 32.95

6 - DELIBERATION COMPTEUR D'EAU

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité de procéder au remplacement des compteurs d'eau actuels par des compteurs équipés de têtes

émettrices de télé relèves afin d'éviter les nombreux problèmes rencontrés les agents chargés de la relève des compteurs lors de l'absence d'usagers.

Considérant les demandes de devis effectuées, la comparaison des offres, et la proposition de la Ste CHEM INDSTRUES, qui propose le remplacement de 300 compteurs pour un coût total de 30000 € HT €.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le remplacement des compteurs actuels.

Après en avoir délibéré, le conseil à :

- DECIDE de procéder au remplacement de l'ensemble des compteurs d'eau de la commune
- RETIENT l'offre présentée par CHEM INDUSTRIES pour un montant total HT de 30 000 €.
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 2315 - section d'investissement du budget 2018 du service des eaux
- AUTORISE monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

7 - AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie des amendes de Police est répartie par délibération du Conseil Général et qu'à ce titre une dotation pourra être attribuée à la commune sur justification des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Après en avoir Délibérer, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité

- De solliciter l'attribution de la dotation
- De s'engager à effectuer les travaux correspondants
- Ces crédits seront affectés aux travaux de mise ne place de panneaux et de la réalisation d'un plateau traversant à l'entrée de village
- D'autoriser le comptable à faire recettes de cette participation.

8- DEMANDE DE SUB ENTREES EST ET OUEST

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que la Municipalité souhaite poursuivre l'aménagement des entrées du village.

Concernant la partie est, un travail de réflexion a été lancé pour aménager, embellir et mettre en valeur l'entrée du village et surtout de créer un espace détente et paysager à l'intersection de la route de Barcelonne et rue du Riousset.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'estimation du projet de 75200€ HT concernant les travaux de décaissement, aménagement, embellissement.

Concernant l'entrée ouste : l'aménagement paysager estimé à 11 000€ serait financé à hauteur de 7500 € par l'association les amis de Montvendre, la charge résiduelle de la commune serait donc de 3500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- + De SOLLICITER l'attribution de la dotation du département
- + De s'engager à effectuer les travaux correspondants
- + De Prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux
- + D'autoriser le comptable à faire recette de cette participation
- + D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

9 - Délibération demande de subvention départementale pour le carrelage de la salle communale

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que la Municipalité souhaite poursuivre le rafraîchissement de la salle communale.

En 2014 des travaux de rafraichissement des murs ont été effectués.

Il est proposé de poursuivre ce rafraichissement par le remplacement du sol dont l'état de vétusté est réel, ainsi que le changement des rideaux occultants ignifugés et la fourniture d'un rideau de scène aux normes.

La pose d'un nouveau carrelage sur le carrelage existant sera réalisée.

Le montant du projet global s'élève à 15 113 € HT

Monsieur Le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- + APPROUVE le montant du projet global qui s'élève à 15 113 € HT
- + DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- + SOLLICITE une aide financière du département

9 - DELIB EAU

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la rencontre avec les services de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en date du 21 mars 2018.

Lors de cette rencontre, la commune s'est engagée à mettre en place des actions hiérarchisées de réduction de pertes d'eau.

Le maire soumet au conseil municipal le plan d'action pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le plan d'action proposé.

De s'engager à effectuer les travaux correspondants.

11 SDED Renforcement du réseau BT à partir du poste les Ferrands : Monsieur le Maire informe le montant des travaux de l'opération s'élève à 31 809.37 € HT et que le montant de la part communale est nulle, ces travaux étant financés en totalité par le SDED.

12 QUESTIONS DIVERSES:

Requête Oscar Graz : Bruno SERVIAN informe le conseil d'une nouvelle requête déposée par Oscar Graz au Tribunal Administratif de Grenoble. L'affaire sera traitée par un cabinet d'avocat.

Info sur les travaux en cours : les travaux des lotissements des Muriers, des lilas et du Chemin de la Serve se poursuivent (pose des réseaux en cours et enrobés à venir).

Logette EDF stade de foot : la logette, dont la porte a été remise plusieurs fois, est de nouveau ouverte. Il faut demander l'intervention des services d'Enedis.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire

Bruno SERVIAN

